



recensement agricole 2010

Premières tendances Gironde

En 2010, en Gironde, 9 400 exploitations mettent en valeur 242 000 hectares de surface agricole. En dix ans, le département a perdu le quart de ses exploitations et 17 500 hectares de terres à vocation agricole. Les grandes exploitations spécialisées résistent mieux. Les petites, orientées vers des productions combinées, reculent. En dix ans, une sur deux a disparu. De par le poids de sa viticulture, trois exploitations sur quatre, la Gironde demeure le premier département français pour l'emploi agricole. En 2010, la Gironde représente 39% du potentiel économique agricole aquitain, et 4% du national. Elle se positionne au 5^{ème} rang des départements agricoles français, comme en 2000.

242 000 hectares de surface agricole utilisée

En Gironde on recense 9 400 exploitations. Elles recouvrent une surface agricole utilisée de 242 000 hectares à laquelle il faut ajouter 3 100 hectares de cours et bâtiments et 37 700 hectares de bois, landes et autres surfaces non productives. Toutefois, en dix ans la SAU a diminué de 7%

Avec près de 120 000 hectares le vignoble représente près de la moitié de la SAU. Viennent ensuite les fourrages et surfaces toujours en herbe, les céréales et les jachères qui représentent respectivement 23%, 17% et 4% de la SAU. Les autres

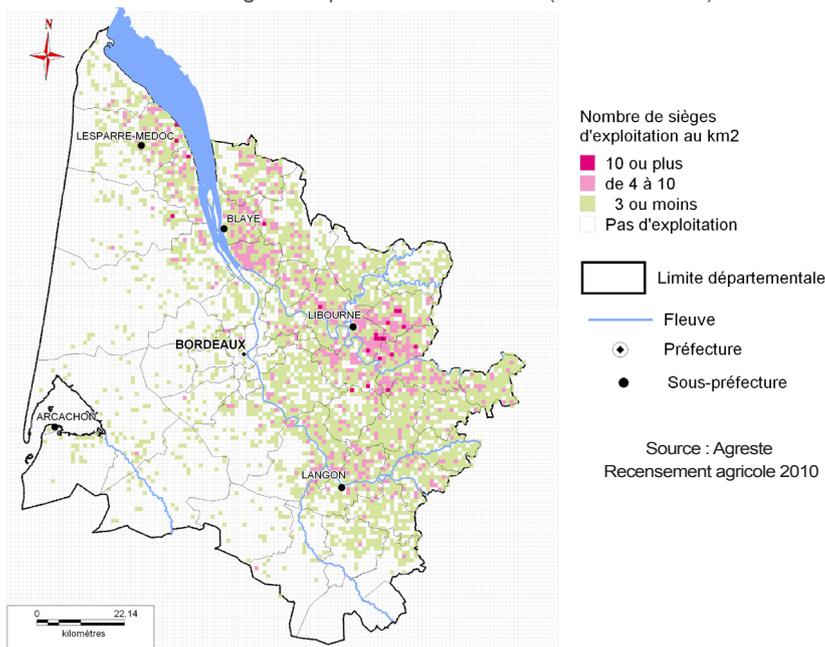
cultures (légumes, oléagineux et protéagineux, vergers, pommes de terre) recouvrent moins de 7% de la SAU.

Une forte concentration d'exploitations en zone viticole

Les sièges d'exploitation sont plus particulièrement situés sur la moitié est de la Gironde avec une plus forte concentration en zone viticole. Sur la moitié ouest, les exploitations sont beaucoup moins nombreuses mais s'étendent sur de plus grands espaces.

L'Est girondin concentre la majorité des exploitations agricoles

Localisation des sièges d'exploitation en Gironde (densité au km²)



Note de lecture :

Cette carte représente le nombre de sièges d'exploitation géolocalisés par km². Une maille de la grille = 1 km²

La Gironde, le cinquième département agricole français

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

Une exploitation sur quatre a disparu en dix ans

Entre 2000 et 2010, l'agriculture girondine a perdu le quart de ses exploitations. Dans le même temps, près de 18 000 hectares de terres à usage agricole en 2000 ont disparu en 2010. Qu'elles soient spécialisées ou diversifiées, la baisse du nombre d'exploitations affecte la plupart des orientations, animales ou végétales.

Côté exploitations « spécialisées » : le recul de l'élevage se confirme. Les secteurs bovins, ovins et porcins voient disparaître en moyenne la moitié de leurs unités. Dans le secteur végétal, fleurs et horticulture perdent une exploitation sur cinq, la vigne une sur quatre, fruits et légumes une sur trois. Seul le secteur des grandes cultures se distingue. Il perd une exploitation sur dix.

Côté exploitations « diversifiées » : en dix ans, le nombre d'exploitations mixtes (polyculture, polyélevage, autres associations) est divisé par deux. Par l'abandon de l'atelier « animal », en particulier dans le

secteur laitier, et en ne gardant que la partie culture, une partie de ces exploitations est venue rejoindre le secteur des grandes cultures.

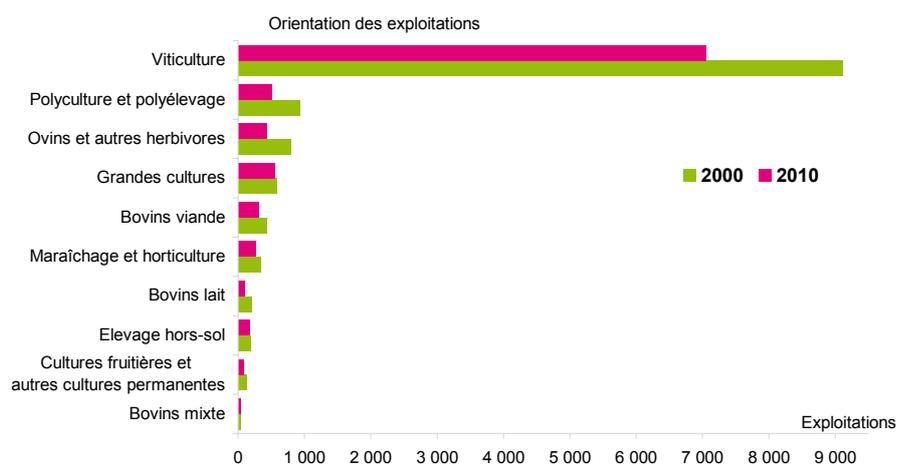
4% du potentiel agricole national

Entre 2000 et 2010, le taux de disparition des exploitations est inversement proportionnel à leur taille. Les petites exploitations (voir encadré) se replient de - 41%, les moyennes de - 27% et les grandes de -10%.

Les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, représentent 46% de l'effectif girondin, contre 26% en Aquitaine, et 3% dans le restant de l'hexagone. Neuf sur dix sont recensées en viticulture. Au total, elles contribuent aux neuf dixièmes de la valeur du potentiel de la production départementale.

En 2010, la Gironde représente 39% du potentiel économique agricole aquitain, et 4% du national. Ce qui la positionne, sur ce critère, au 5^{ème} rang des départements agricoles français.

La viticulture girondine, trois exploitations sur quatre en 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles

Gironde : le plus grand employeur agricole

Plus de 14 300 salariés permanents travaillent en Gironde en 2010, ce qui en fait le premier département français en terme de main-d'œuvre, loin devant la Marne (7 300 permanents). Le nombre de permanents a diminué de 12% en dix ans, accompagnant, mais de manière moins accrue, le recul du nombre d'exploitations.

Le travail salarié (saisonnier et permanent) représente plus de 63% du volume de travail total des moyennes et grandes exploitations du département. Un poids sans commune mesure avec le reste de la France (30%). La viticulture y est pour beaucoup, qui emploie plus de 89% du temps de travail des salariés girondins.

En dix ans, le volume de travail des salariés saisonniers diminue de façon régulière, tandis que celui des ETA (Entreprises de Travaux Agricoles) et CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) augmente de moitié sur la même période. La Gironde emploie 11% de la quantité de travail des ETA et CUMA France entière.

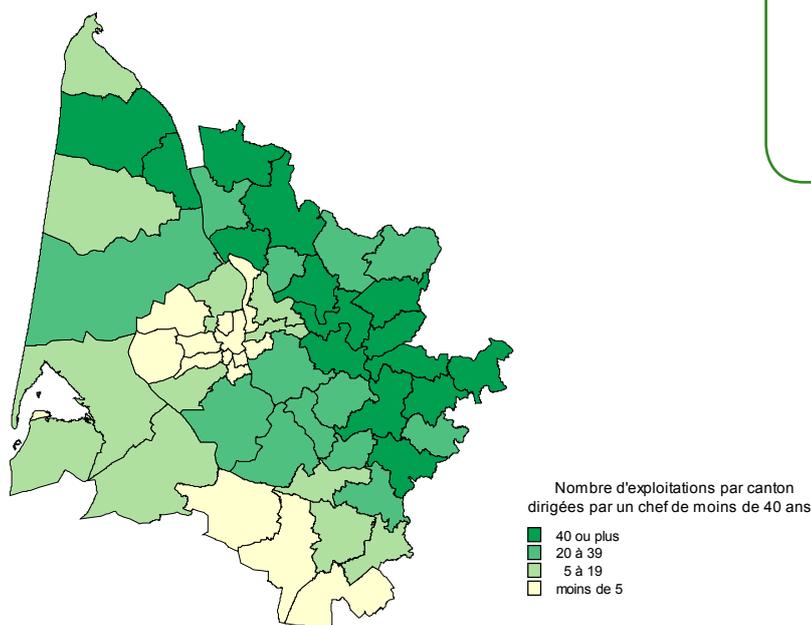
Le nombre d'actifs familiaux poursuit son recul. La Gironde perd ainsi un

quart de son volume de travail familial entre 2000 et 2010. En cause, la baisse du nombre d'exploitations, mais aussi des actifs familiaux, hors chefs et coexploitants, qui travaillent de moins en moins sur l'exploitation. Les chefs et coexploitants fournissent ainsi 80% du volume de travail familial.

La profession d'exploitant agricole s'est légèrement féminisée en dix ans (26% des chefs en 2010), plus particulièrement dans les élevages ovins et hors sol. La Gironde reste cependant le département aquitain où la part d'hommes à la tête d'une exploitation est la plus forte. Le statut de coexploitant, permis par l'essor des formes sociétaires, équilibre la donne avec 48% de femmes coexploitantes.

La moitié des chefs ont 53 ans ou plus, contre 52 ans chez leurs homologues aquitains. Les exploitants de moins de 40 ans sont plus nombreux dans le nord-est du département. Parmi eux, sept sur dix consacrent un plein temps à leur activité professionnelle, contre moins de six sur dix pour les chefs plus âgés.

Des chefs plus jeunes dans l'est de la Gironde



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.



Diversification, circuits courts : un complément de revenu

La diversification : un complément d'activité pour 7% des exploitations

Afin de mieux valoriser leurs produits, outils ou site de production, près de 700 exploitations, soit 7% de l'ensemble des exploitations agricoles de Gironde, développent une activité de diversification : transformation des produits à la ferme, travaux à façon, tourisme vert, production d'énergie renouvelable... La contribution de celle-ci au chiffre d'affaires, modeste dans les moyennes à grandes unités (moins de 10% du chiffre d'affaires pour 70% d'entre elles), peut se révéler vitale pour les petites exploitations : pour près de 3 unités sur 5, elle représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'exploitation.

Parmi les services offerts, l'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir) arrive en tête, il est proposé une fois sur deux. Complémentaire ou véritable vocation à l'accueil touristique, l'agritourisme en Gironde est souvent pratiqué par des exploitations spécialisées en viticulture (une fois sur sept). Près de la moitié d'entre elles sont de grandes unités avec un potentiel de production dépassant 100 000 euros.

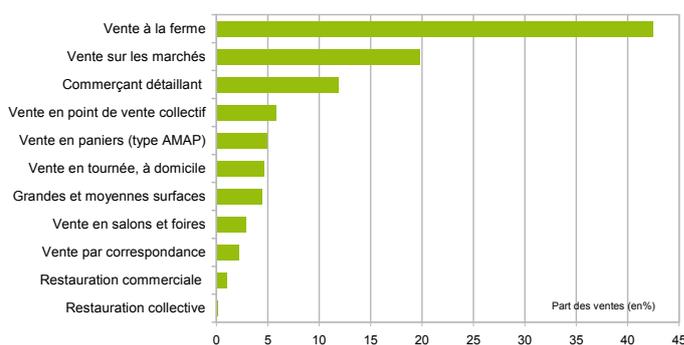
Les circuits courts : un mode de distribution complémentaire aux autres types de commercialisation

La commercialisation des produits de l'exploitation via des circuits courts (hors vins, voir encadré) concerne plus de 700 exploitations en Gironde. Deux unités sur trois, engagées dans cette démarche, réalisent ainsi plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Ce sont les fruits et légumes et les produits animaux (transformés ou non) qui sont les produits les plus souvent commercialisés dans ce cadre. Ils concernent respectivement 29% et 22% des exploitations pratiquant des ventes via des circuits courts. La vente de miel, assurée à 90% par les petites exploitations, est proposée une fois sur sept.

Près de 90% des exploitations concernées par les circuits courts ne mobilisent qu'un seul mode de commercialisation. La vente directe à la ferme constitue le mode le plus utilisé (42% des cas), viennent ensuite la vente sur les marchés (20% des cas) et la vente à un commerçant détaillant (12% des cas). Bien développée en Gironde, la vente en panier (type AMAP) est proposée cinq fois sur cent.

Vente à la ferme, sur les marchés ou à un commerçant détaillant : 74% des ventes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

■ Diversification

Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant, qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de ventes de produits transformés, ou encore d'agritourisme, de travaux à façon.

Ces activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

■ Circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine, **hors vins**. Les données concernant la commercialisation des vins feront l'objet d'un traitement spécifique.

Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle Collecte du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412